

Paramètres définissant le sport

LE SPORT EST UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE RÉGLEMENTÉE, ORGANISÉE SOUS FORME DE CONFRONTATION ENTRE DEUX OU PLUSIEURS PARTICIPANTS ET AYANT POUR ENJEU DE DÉTERMINER UN VAINQUEUR EN RESPECTANT DES RÈGLES D'ÉTHIQUE ET D'ÉQUITÉ. Une telle confrontation peut prendre la forme d'une joute, d'un match, d'une course ou d'un autre type de compétition.

Chaque sport est régi par un organisme de sport (fédération de sport) qui est responsable d'en fixer les règles du jeu, soit au niveau national soit au niveau mondial, d'accorder la tenue de championnats et d'en sanctionner les vainqueurs. Aux fins d'admissibilité à ses programmes de soutien financier, Sport Canada a déterminé qu'un sport doit satisfaire aux paramètres suivants :

Il comprend essentiellement une interaction physique entre les participants et/ou entre les participants et le milieu ambiant, comme l'air, l'eau, la glace, la neige, le sol, une surface adaptée ou un appareil spécial, avec ou sans l'usage d'un moyen de locomotion (p. ex. vélo, canoë, cheval, luge, parachute, voilier, patins, skis, fauteuil roulant).

Il requiert des habiletés neuromusculaires et cardiovasculaires particulières telles que la vitesse, la force, l'endurance, la flexibilité, l'équilibre, la précision et la coordination, qui font appel à des groupes musculaires importants ou aux muscles dont l'athlète a le contrôle. Ces habiletés peuvent être enseignées, apprises et améliorées.

Il repose sur les principes généraux reconnus du développement à long terme de l'athlète, adaptés au sport en question et conçus pour offrir une expérience sportive sécuritaire et solide sur les plans technique et éthique à tous les échelons du continuum, depuis l'initiation au jeu et à l'entraînement jusqu'à la compétition et à l'excellence aux échelons les plus élevés, sous la direction d'entraîneurs compétents.

Il comprend un ensemble de règles et de procédures visant à assurer des conditions sécuritaires et justes pour tous les participants.

Il exige le recours à des tactiques et stratégies qui respectent l'esprit sportif et les règles d'éthique et d'équité.

Il nécessite une organisation et une formule de compétition, approuvées par l'organisme de régie du sport à l'échelle nationale ou mondiale, ouvertes à tous les participants admissibles selon les règles du sport.

La tenue des compétitions requiert la présence d'officiels habilités par l'organisme de régie du sport à voir à l'application uniforme et objective des règles.

Un sport peut se subdiviser en deux formes de compétition ou plus, appelées des épreuves ou disciplines, qui partagent les principales caractéristiques du sport mais avec des variantes, selon divers paramètres : distances, styles, appareils, catégories de poids, sexe des participants, etc. Une épreuve est une compétition spécifique (distance, technique, sexe en particulier) qui est disputée dans le but de déclarer un gagnant ou un champion pour une région géographique précise (pays, continent, monde) et un moment précis (année, Olympiade). Le 100 m sprint masculin, le slalom géant féminin et le huit masculin en aviron sont des exemples d'épreuves (dites aussi épreuves officielles, c'est-à-dire qu'elles débouchent sur des médailles). Les épreuves qui sont de nature similaire ou ont des caractéristiques communes peuvent être regroupées sous la rubrique d'une « discipline ». La lutte libre masculine, la lutte gréco-romaine masculine et la lutte libre féminine sont trois disciplines de la lutte, chacune comptant diverses catégories de poids qui constituent les épreuves officielles du sport. De même, le vélo sur route, sur piste et de montagne sont trois disciplines du cyclisme.

Conformément à la politique de Sport Canada concernant les personnes ayant un handicap qui préconise l'inclusion, les formes ou adaptations de sports conçues spécialement pour les athlètes ayant un handicap sont considérées comme des disciplines distinctes dans le système sportif régulier et par l'organisme de régie.

Exclusions aux fins du soutien financier

Certains types de sports ou d'activités de compétition n'entrent pas dans les paramètres de Sport Canada aux fins du soutien financier et sont donc exclus :

- Les sports dans lesquels les athlètes sont directement aux commandes d'un moyen de propulsion motorisé dans le cadre d'une compétition (p. ex. les courses d'automobiles, de motocyclettes, de hors-bord, d'aéronefs, de motoneiges, etc.).
- Les jeux d'adresse tels que le billard, les fléchettes, les jeux de table (échecs, bridge, scrabble) et les jeux électroniques.
- Le volet professionnel ou commercial des sports, exploité ou géré à l'extérieur du cadre de la fédération nationale ou internationale de sport reconnue, par des entreprises privées, des promoteurs, des ligues professionnelles majeures, des franchises ou d'autres associations professionnelles.
- Les formes connexes, variantes ou adaptations de sports, de disciplines et/ou d'épreuves actuels seront généralement considérées comme des disciplines au sein du sport original et non comme un sport distinct aux fins de l'admissibilité, peu importe le fait que ces formes connexes, variantes ou adaptations soient organisées indépendamment des ONS existants ou en dehors de ces derniers.
- Les compétitions (comprenant de multiples épreuves ou sports) et les activités de compétition élaborées en tant qu'une variante, une adaptation, une combinaison ou une dimension d'autres activités non sportives ou sportives ne seront pas admissibles (p. ex. les Jeux des policiers, des pompiers, des militaires, des concours de sauvetage, des épreuves de patrouille de ski, etc.).

Ces exclusions reposent sur deux principes :

- A. Sport Canada tient à soutenir l'échelon le plus élevé de la compétition internationale, soit appuyer les épreuves les plus compétitives d'un sport sur la scène internationale (c.-à-d. les épreuves des Jeux olympiques, des Jeux paralympiques et des championnats du monde) de même que leurs pendants de développement pertinents au pays, conformément au plan de développement à long terme de l'athlète de chaque ONS.
- B. Vu le peu de ressources financières, il n'est pas possible de soutenir tous les sports, encore moins toutes les épreuves.

Sport Canada se réserve le droit de décider si une demande s'inscrit dans les paramètres définissant le sport.